

Flash Info CGT – CSE n°1

Chers collègues,

En 2021, Cesi CGT vous adressera chaque mois un flash info afin de vous proposer une synthèse des principales informations échangées dans le cadre du CSE et vous livrer sa lecture des débats (Communication qui ne peut se faire qu'après approbation du PV du CSE du mois).



CSE du 28 janvier 2021, voici, à date, les principaux éléments abordés :

- Le télétravail est toujours la règle mais pour les salariés qui le souhaitent un retour à Cesi une journée par semaine est possible.
- Le CSE s'est renouvelé suite à des départs du CSE. Le CSE a désigné en son sein les postes laissés vacants :
 - Adeline CAVIGNIAUX (ARRAS) a été désignée pour remplacer Fabrice MAERTEN, démissionnaire du poste de Secrétaire du CSE.
 - Marie TRIFFAULT (NANTERRE) a été désignée Secrétaire Adjointe ainsi que membre de la Commission Egalité Professionnelle.
 - Katarzyna BARSZCZEWSKA (ANGOULEME) remplace Béatrice SUPLON partie à la retraite après 30 années passées à Cesi en tant qu'élue suppléante.
 - André-Raphaël NOLLET (LYON) remplace en tant qu' élu Etienne CHAUMET, démissionnaire de son mandat CSE.
 - Arnaud SCHAAL (NANCY) rejoint le CSE en tant qu' élu titulaire.
- La Direction a contesté la demande du CSE pour une expertise risque grave sur la région Sud-Est. Le 6 janvier, le Tribunal de Nanterre a estimé que le risque n'était plus d'actualité et a annulé cette demande.
- Suite à de très nombreuses demandes exprimées par les salariés, les élus ont une nouvelle fois posé la question de la prise en charge des frais de télétravail par Cesi. La Direction est toujours en cours de réflexion avec le COMEX. Cesi-CGT a demandé à 3 reprises l'ouverture des négociations sur cette thématique.
- Les élus ont également signalé le fait que certaines ACO ou AA passent des communications téléphoniques professionnelles depuis leurs téléphones personnels. La Direction informe que la DSI teste actuellement une solution afin que ces communications professionnelles soient transférées sur les ordinateurs portables et ceci dès la fin du 1er trimestre 2021.
- Le CSE a formulé une demande argumentée d'augmentation du budget ASC qui n'est que de 0.26 % de la masse salariale. Cette demande a été prise en compte et qualifiée de raisonnable, mais aucune décision n'a été prise pour le moment par la Direction.

Si vous souhaitez plus de détails sur ces échanges, vous pouvez contacter vos élus CGT ou consulter le PV du CSE dans l'espace « Représentants du personnel » de l'ENT.

Prenez soin de vous et de votre entourage !!! A très bientôt !!!